

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 20 DECEMBRE 2023

### **N° 2023-498 - AVENANT N°1 – MARCHÉ ACQUISITION D'UN PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ IMAGE SUR LE DÉPARTEMENT DE LA VENDEE – PCRS\_IMAGE\_01**

Nomenclature des actes :1.7

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 2020-161 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à la Présidente,

Vu la délibération n°2021-504 du Conseil Communautaire en date du 27 Octobre 2021 indiquant l'adhésion au groupement de commandes pour le marché « acquisition du plan corps de rue simplifié image » ainsi que l'approbation de la convention constitutive du groupement de commandes désignant Géo Vendée coordonnateur,

Considérant, le groupement momentané d'entreprises unissant les Sociétés GEOFIT EXPERT (mandataire) et SINTEGRA est actuellement attributaire du marché PCRS\_IMAGE\_01 Acquisition d'un Plan de Corps de Rue Simplifié IMAGE,

Considérant que la société GEOFIT EXPERT envisage à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 une fusion avec les sociétés GEOFIT et GEOFIT GROUP. Ainsi, GEOFIT EXPERT deviendra GEOFIT,

Considérant la modification des coordonnées bancaires à utiliser pour les paiements des factures à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2024,

Considérant que la proposition formulée nécessite la passation dudit avenant,

**LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE  
CHANTONNAY,**

**DÉCIDE CE QUI SUIT**

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 20/12/2023

Article 1 : Dans le cadre du marché susmentionné, l'avenant n°1 est décidé.

L'avenant n°1 a pour objet la modification des coordonnées bancaires.

Les paiements devront à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 s'effectuer selon le relevé d'identité bancaire suivant :

TITULAIRE DU COMPTE :

GEOFIT

ATLANPOLE LA CHANTRERIE

1 ROUE DE GACHET

44307 NANTES CEDEX 3

IBAN : FR76 3000 3014 7000 0202 6608 017

BIC : SOGEFRPP

CODE BANQUE : 30003

CODE GUICHET : 01470

N° DU COMPTE : 00020266080

CLE RIB : 17

DOMICILIATION : NANTES (01470)

Ce projet de fusion n'entraînera aucune conséquence dans la bonne exécution du marché susvisé.

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget 2023 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 20 Décembre 2023

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET